
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 novembre 2015, à 19 h 30, au 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



RVSAD-2015-8804

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

- Greffe – Entente relative à l'établissement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Greffe – Imposition d'une réserve pour fins publiques
- Urbanisme – Projet Énergie Est – Recommandation du comité consultatif oléoduc
- Avis de motion – Règlement no REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6
- Projet de règlement – Adoption du premier projet de Règlement – Règlement no REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6
- Adoption de règlement – Adoption du Règlement no REGVSAD-2015-459 sur les fossés et les canalisations

Points ajoutés :

- Action préalable à la signature d'une entente avec la Ville de Québec concernant la quote-part d'agglomération
- Rapport du maire sur la situation financière
- Greffe – Entretien hivernal – Rues Cabouron, Lomer et Lachance

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 20 ET 27 OCTOBRE 2015 ET DU 2 NOVEMBRE 2015



DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le greffier adjoint dépose le procès-verbal de correction de la séance du 1^{er} décembre 2014.



RVSAD-2015-8805

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 20 ET 27 OCTOBRE 2015 ET DU 2 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 27 octobre 2015 et 2 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 NOVEMBRE 2015 – RAPPORT DU MAIRE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 NOVEMBRE 2015 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



RVSAD-2015-8806

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 NOVEMBRE 2015 – ORIENTATION DU CONSEIL

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2015-714 Adjudication d'un contrat pour le service de remorquage de véhicules lourds de 6 500 kg et plus (VQ-47935)

DE2015-182 Acceptation d'une offre d'achat, présentée à *Gestion Laberge inc.*, d'une partie du lot 4 839 707 du cadastre du Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 5 794 395 du susdit cadastre - Acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 4 839 707 du cadastre du Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 5 794 395 du susdit cadastre – Arrondissement des Rivières

- DE2015-134** Adoption de la *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015-2025*
- AJ2015-033** Approbation du règlement hors cour entre la Ville de Québec et *GM Développement inc.*, relativement à l'avis de réserve et son renouvellement publiés contre le lot 2 228 667, maintenant connu et désigné sous les numéros de lots 5 715 041, 5 715 042 et 5 715 043 du cadastre du Québec, des dossiers d'expropriation SAI-Q-197385-1312, SAI-Q-197295-1312, SAI-Q-197921-1312 et de la convention et autorisation de droit de passage et de travaux consentie à la Ville (CV-2012-0445)
- AP2015-678** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de charbon activé (VQ-47893)
- AP2015-679** Adjudication de contrats pour la fourniture et la livraison de soude caustique et d'acide sulfurique (VQ-47752)
- AP2015-688** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de polymère (VQ-47965)
- AP2015-729** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'outillage et de produits abrasifs et chimiques *Walter* - Lot 1 (VQ-47986)
- AP2015-733** Adjudication d'un contrat pour la métallisation des tubes des murs d'eau du four 4 à l'incinérateur de Québec (dossier 48053) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2015-738** Adjudication d'un contrat pour la prise en charge des matériaux secs et des résidus de bois de l'agglomération de Québec (VQ-47996)
- A1GT2015-209** Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte-Foy - Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2015-168** Entente entre la Ville de Québec et *OVA Gestion conseil inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Démonstration de la plateforme d'apprentissage en réalité virtuelle StellarX*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- GI2015-061** Résiliation du bail pour la location d'un local sis au 4155, chemin de la Plage-Jacques-Cartier - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- RH2015-866** Approbation de la mise à jour d'une lettre d'entente relative à la mise en œuvre du plan de formation du personnel manuel de la Ville de Québec
- SO2015-002** Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- FN2015-043** Dépôt du second état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2015 et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015
- EN2015-029** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 992

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

Il est proposé par Mmes France Hamel et Lise Lortie et approuver par l'ensemble des membres présents, de prolonger la période de questions pour une durée de 15 minutes.



PROPOSITIONS



RVSAD-2015-8807

DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION 2016 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De payer la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec et du Carrefour du capital humain pour 2016 représentant la somme de 20 244,38 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8808

DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 ET PRÉVISIONS DE CLIENTÈLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Sylvain Juneau, maire, à remettre le formulaire de consultation et à signer celui-ci.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8809

TRÉSORERIE – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De prendre acte des états comparatifs du second semestre de l'année financière 2015 et qu'après en avoir pris connaissance, de les verser aux archives de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8810

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LA LISTE FOURNIE EN DATE DU 11 NOVEMBRE 2015

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 11 novembre 2015 pour un montant total de 663 701,40 \$;

D'entériner la liste des comptes payés pour les périodes d'octobre et novembre 2015 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2015 pour un montant de 1 242 930,47 \$;

Total : 1 906 631,87 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 11 novembre 2015;

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés dans ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8811

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et joints à ce présent mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8812

ACTION PRÉALABLE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA QUOTE-PART D'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec en vue de trouver un règlement définitif au dossier de la quote-part d'agglomération;

CONSIDÉRANT les impacts financiers et administratifs potentiellement importants de cette entente sur la Ville et ses citoyens;

CONSIDÉRANT le droit de la population d'être éclairée et informée objectivement concernant cette entente, ainsi qu'en ce qui concerne ses tenants et aboutissants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil s'adjoigne d'un expert en fiscalité et en gestion municipale;

QUE cet expert donne un avis sur les impacts financiers et administratifs présents et futurs de la proposition, ainsi qu'en ce qui concerne les avantages généraux pour la population de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE cet expert dépose des recommandations au conseil et, s'il y a lieu, des pistes de bonification en vue de la poursuite des négociations avec la Ville de Québec;

QUE cet expert fasse un rapport des conclusions de la négociation aux membres du conseil municipal;

QUE le conseil municipal accompagné de l'expert rende compte à la population de Saint-Augustin-de-Desmaures des recommandations formulées, avant l'approbation et la signature finale de l'entente;

D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à cette résolution;

D'obtenir préalablement l'approbation du Conseil quant au choix de l'expert.

Adopté à la majorité, le président vote à l'encontre

Le maire avise le greffier séance tenante qu'il n'approuve pas la résolution. Conséquemment, celle-ci sera présentée à la prochaine séance pour une nouvelle approbation.



RVSAD-2015-8813

GREFFE – AUTORISATION AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NÉGOCIER CERTAINES ENTENTES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général, ou son remplaçant, à négocier avec les représentants de la Ville de Québec pour conclure des ententes sur les sujets suivants :

- Participation à des appels d'offres communs;
- Possibilité pour les citoyens des deux villes de participer aux activités de loisirs offertes par chacune des villes sans coût supplémentaire;
- Possibilité pour les citoyens des deux villes d'avoir accès aux bibliothèques, sans frais supplémentaires;
- Mise en commun des ressources technologiques (bases de données, logiciels, programme informatique, etc.) favorisant l'optimisation des services municipaux;
- Échange d'informations et de bases de données permettant de meilleures analyses des infrastructures respectives et communes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Le maire fait rapport de la situation financière de la Ville.

Il dépose la liste de tous les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Ville, et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



RVSAD-2015-8814

GREFFE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR LES ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU 3^E RANG, PHASE 1

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer un acte de vente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Madame Thérèse Roy par lequel la Ville acquiert le lot 5 521 001, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour un montant de 300 \$ selon les conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8815

GREFFE – CONTRAT D'EXÉCUTION D'ŒUVRE D'ART – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à signer le contrat d'exécution de l'œuvre projetée pour le complexe sportif multifonctionnel avec M. Michel Goulet, artiste, pour une somme forfaitaire totale de 174 766 \$ selon les conditions substantiellement conforme au projet de contrat joint au mémoire;

Que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient puisés à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8816

GREFFE – AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION AVEC LA FIRME WSP

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer une transaction entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la firme W.S.P. par laquelle les parties se donnent mutuellement quittance selon les conditions substantiellement conforme au projet de transaction joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8817

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSA-2015-433 POUR LA RÉALISATION DU MANDAT DE RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la réalisation du mandat de révision du plan et des règlements d'urbanisme, appel d'offres no AOVSA-2015-433, à la firme ayant reçu le meilleur pointage, soit la firme Del Degan, Massé et Associés inc., pour un montant total de 119 500,00 \$, taxes incluses;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement du service de l'urbanisme à même les crédits disponibles aux prévisions budgétaires pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8818

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSA-2015-438 – ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition et implantation d'un logiciel pour un conseil sans papier, appel d'offres No AOVSA-2015-438, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Solutions Victrix, pour un montant total de 18 275,00 \$, incluant les taxes;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement du service des Technologies de l'information à même les crédits disponibles aux prévisions budgétaires pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8819

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSA-2015-439 – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN MARIE ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le remplacement des chaudières au Centre communautaire Jean-Marie-Roy, appel d'offres no AOVSA-2015-439, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipe SG plomberie-chauffage, pour un montant total de 272 690,00 \$, excluant les taxes

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au Règlement d'emprunt no REGVSA-2013-359.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8820

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AOVSA-2015-440 – DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le déneigement de stationnements, appel d'offres no AOVSA-2015-440, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aurel Harvey et fils, selon l'option 2, pour un montant total de 275 365,13 \$, incluant les taxes, pour un terme de trois (3) ans;

QUE les fonds soient affectés au budget de fonctionnement du Service des travaux publics au fur et à mesure des besoins, suivant les dispositions budgétaires ;

Que ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2016, 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8821

GREFFE – ENTRETIEN HIVERNAL – RUES CABOURON, LOMER ET LACHANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

De décréter que l'entretien hivernal pour la circulation automobile sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures exclut désormais les rues Cabouron, Lomer et deux portions de la rue Lachance tels qu'identifiés sur un plan, joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8822

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION ET PERMANENCE D'UNE SECRÉTAIRE PRINCIPALE AU SERVICE DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de Mme Myriam Lavoie au poste de secrétaire principale au Service du greffe rétroactivement au 1^{er} octobre 2015, et d'approuver sa permanence en date du 1^{er} novembre 2015; le tout selon les modalités de la convention collective des cols blancs en vigueur.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8823

CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – CRÉATION DU REGROUPEMENT CULTURE SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

De procéder à la création du Regroupement Culture Saint-Augustin en nommant Mmes Caroline Arpin et France Hamel comme responsables de la mise en place de ce Regroupement. Mmes Arpin et Hamel réaliseront un document général précisant le fonctionnement du Regroupement et choisiront les membres qui formeront le premier conseil d'administration (C.A. de fondation);

QUE ce C.A. de fondation aura le mandat de clarifier la mission, les objectifs et le mode de fonctionnement du Regroupement Culture Saint-Augustin, de recruter les premiers membres et de contribuer à la fondation d'un Organisme à but non lucratif inscrit au Registre des entreprises du Québec.

Le Regroupement Culture Saint-Augustin débutera ses actions en 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8824

CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – MANDAT DE GESTION POUR L'OFFRE DE SERVICE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à signer au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une entente de 5 ans avec le Camp école Kéno pour superviser, gérer et

administrer l'offre de services d'activités de loisirs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et d'autoriser un paiement maximal de 75 000 \$ pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8825

TRAVAUX PUBLICS – DÉSIGNATION POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017 DE MANDATAIRES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS D'IMMATRICULATION ET D'AUTRES TRANSACTIONS VISANT LES VÉHICULES ROUTIERS DE LA VILLE AUPRÈS DE LA SAAQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

De désigner MM François Bélanger et Christian Fiset ainsi que Mme Marie-Joëlle Gosselin comme mandataires pour signer tous les documents afférents à la Société de l'assurance automobile du Québec pour tous ses véhicules pour les années 2015, 2016 et 2017;

QUE, selon les besoins et disponibilités dans les services concernés, l'un ou l'autre des mandataires soit désigné par le directeur du Service des travaux publics pour effectuer les transactions de la Ville auprès de la SAAQ.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8826

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE 3^E RANG OUEST – PHASE 4

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 20 691,14 \$, taxes incluses, à Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux d'infrastructures du 3^e Rang Ouest à même les crédits du Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8827

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL – RÉFECTION DE PAVAGE RUE DE LIVERPOOL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 48 647,92 \$, taxes incluses, à Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de pavage à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8828

URBANISME – DEMANDE À L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE D'HÉBERGEMENT DANS LE PARC FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

De déposer auprès de l'agglomération de Québec une demande de modification du Tableau 3 du chapitre 5 du schéma d'aménagement (Règlement no 207) afin d'augmenter la superficie maximale des établissements d'hébergement dans les aires industrielles sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures à 6 000 m² ou plus.

Adopté à l'unanimité le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8829

URBANISME – PIIA – 100, 120, 140, RUE DE SYDNEY

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) et en regard des plans déposés (Jutras architecture du 29 octobre 2015, dossier 15-056) sous conditions :

- Que soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;
- Que l'alimentation électrique soit faite en arrière des lots afin d'éviter la présence visuelle du réseau électrique visible de la rue de Sydney et de Singapour;

Que les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8830

URBANISME – PIIA – 350, RUE COPENHAGUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande visant l'agrandissement du bâtiment principal existant (ajout d'une salle électrique, une chambre annexe et de socles des transformateurs) en regard des plans déposés et en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architectural sous réserve que les deux agrandissements soient composés d'un seul toit de même forme que la partie du bâtiment existant auquel il est annexé et que la ligne bleue du bâtiment principal soit reprise sur l'ensemble du bâtiment annexé.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



RVSAD-2015-8831

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 20, RUE DE TOULON (COUCHE-TARD INC.)

Considérant que le conseil est d'accord avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 2 814 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputées conformes deux enseignes murales associées à l'entreprise Couche-Tard sur une même façade donnant sur une rue.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8832

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 237, RUE DU TRÉFLE

Considérant que le conseil est d'accord avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 3 057 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation d'un garage annexé de 34,9 m² situé à une distance de 0,79 m de la limite latérale du lot.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8833

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4358, RUE DE LA SABLIERE

Considérant que le conseil est d'accord avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 4 191 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputées conformes la marge latérale de l'habitation unifamiliale isolée à 1,60 m et la somme des marges latérales totalisant 3,71 m en regard d'une superficie habitable au-dessus du garage annexé existant n'excédant pas 10,6 m² sous réserve que soit aménagé un élément architectural sur la façade avant afin de délimiter l'espace garage de l'espace habitable situé au-dessus du garage.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8834

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 200, RUE DE SYDNEY

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le plan d'aménagement de l'entreprise pour l'exposition des tracteurs ou machineries agricoles sur roues dans la cour avant sans toutefois excéder la superficie de 28 275 pi² ou 11 % de la superficie du terrain;

D'autoriser la mise en place d'un pylône dont la hauteur est conforme au plan d'affichage répondant aux exigences de la compagnie New Holland ou des partenaires commerciaux.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AB-13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-76

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement no REGVSAD-2015-465 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone AB-13 à même une partie de la zone RA/A-76.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



AVIS DE MOTION



PROJETS DE RÈGLEMENTS



RVSAD-2015-8835

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RVSAD-2015-8836

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-465 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AB-13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-76

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement no REGVSAD-2015-465 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone AB-13 à même une partie de la zone RA/A-76.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



ADOPTION DES RÈGLEMENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

Il est proposé par le président et approuvé par l'ensemble des membres présents, de prolonger la période de questions pour une durée de 15 minutes.



DIVERS



RVSAD-2015-8837

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 17^e jour du mois de novembre 2015 à 21 h 30.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier